AMÉNAGEMENT ET UTILISATION DE LA FAUNE AU QUÉBEC

stratégies de développement

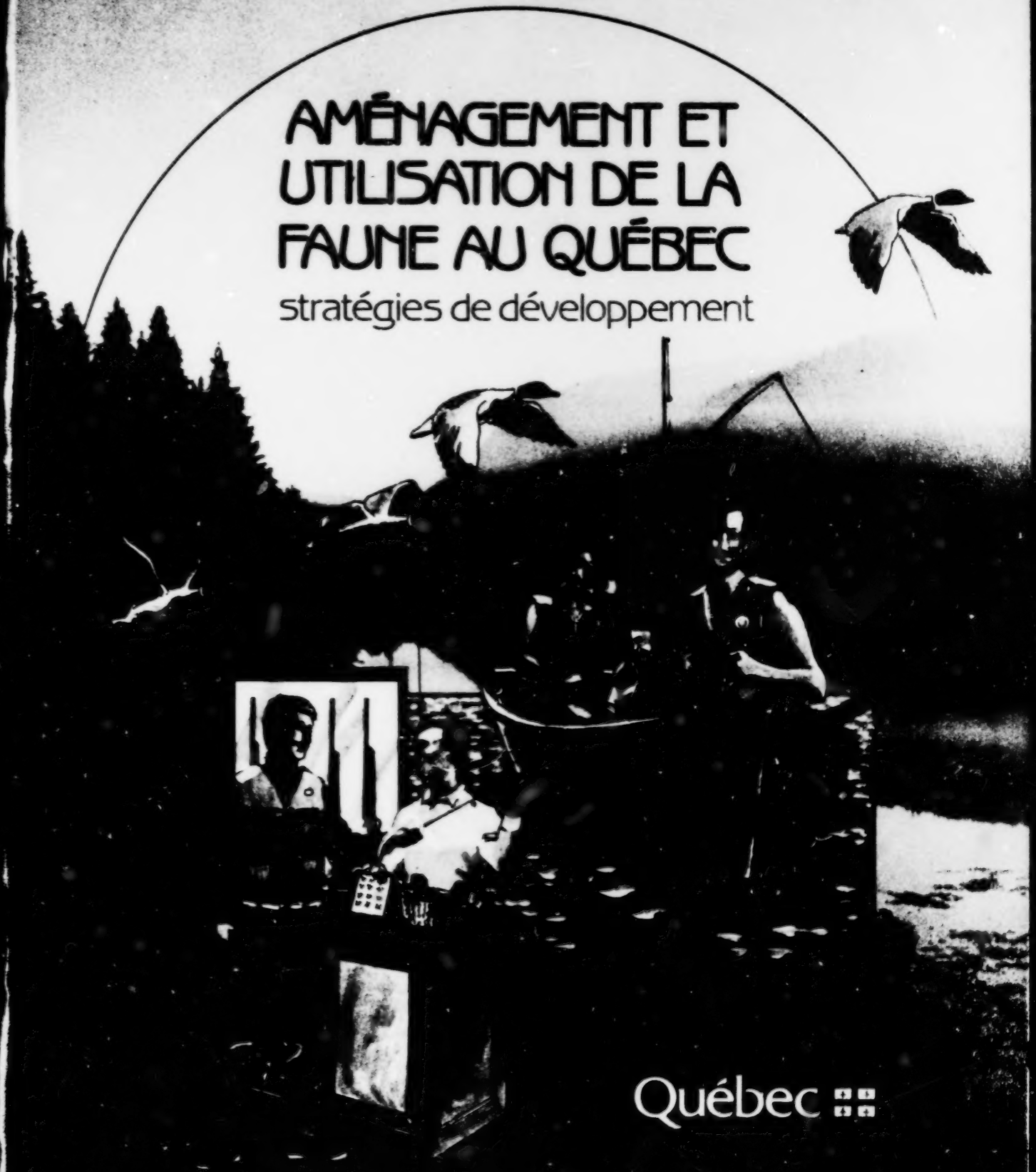

Québec

AMÉNAGEMENT ET

UTILISATION DE LA FAUNE

AU QUÉBEC

STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre, 1984
ISBN 2-550-10936-8

REMERCIEMENTS

La préparation d'un tel document nécessite la collaboration d'une grande quantité de personnes qu'il serait fastidieux de nommer. Toutefois, il importe de souligner le travail de l'équipe responsable de ce projet, soit messieurs Marcel Lacasse, Jean-Luc Ducharme, Jacques Pelletier et Gilles Lamontagne.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Introduction 1

Partie 1 Bilan de la situation 3
1.1 L'activité humaine et son impact sur l'habitat faunique 5
1.2 L'offre faunique et la récolte 8
1.3 La demande d'utilisation 16
1.4 La gestion de la faune 23

Partie 2 Nécessité d'intervention 27
2.1 Certains objectifs à réaffirmer 32
2.2 De nouveaux défis 32
2.3 Les idées directrices 33

Partie 3 Des stratégies à retenir 35
3.1 Par rapport à l'habitat 37
3.2 Par rapport à la faune 38
3.3 Par rapport à l'utilisation récréative 40
3.4 Par rapport à la gestion 41

Conclusion 44

INTRODUCTION

L'intérêt des citoyens pour les ressources fauniques issues de nos forêts et de nos eaux et pour les activités de loisir qu'elles occasionnent, a toujours été manifeste. De ce fait, l'exploitation de la faune a souvent été l'objet de controverses; des conflits plus ou moins importants entre les divers utilisateurs du territoire existent depuis longtemps. Ceci se traduit par des pertes substantielles d'habitats fauniques et une diminution autant de l'importance que de la qualité des populations animales.

Ces conflits et l'attachement des Québécois aux ressources fauniques expliquent, au moins en partie, le fait que la population a très tôt exigé que ses dirigeants prennent la responsabilité de protéger et de conserver ce patrimoine.

En assumant ce mandat, les autorités ont été amenées à mettre en place plusieurs structures, règlements ou programmes particuliers. Certaines de ces mesures, avouons-le, n'ont pas toujours été également appréciées par les usagers ou par la population et ont quelquefois fait l'objet de critiques sévères. Sans rappeler pour l'instant les perturbations qu'a connues l'évolution de l'aménagement et de l'exploitation de la faune au Québec, il convient toutefois de prendre un peu de recul, de faire le point sur l'état de la situation et d'amorcer un débat sur la place qu'il importerait de réserver à la faune et à son développement. Ce sont les deux objectifs généraux qui ont guidé la présente réflexion.

Dans une première étape, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dressera un bilan de la situation en faisant ressortir les points forts et les points faibles des gestes posés, tout en mettant en relief les principaux problèmes actuels et appréhendés.

Dans un deuxième temps, il précisera l'orientation qu'il entend privilégier, compte tenu tant des aspirations des citoyens que des contraintes biologiques des populations animales concernées ou de leur habitat. C'est dans cette section que seront énoncées les idées directrices qui guideront l'élaboration, tantôt de certaines modifications modestes, tantôt de transformations profondes de notre façon de penser et d'agir en matière de gestion de la faune.

Viendra ensuite un ensemble de stratégies dont la mise en place devrait conduire au développement cohérent de l'utilisation de la faune. Celles-ci seront généralement inspirées par la réaffirmation de certains objectifs déjà retenus par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou par l'émergence de nouveaux défis.

PARTIE 1

BILAN DE LA SITUATION

1.1 L'ACTIVITÉ HUMAINE ET SON IMPACT SUR L'HABITAT FAUNIQUE

Le Québec s'étend sur plus de 1,6 million de kilomètres carrés entre le 45e et le 63e degré de latitude nord. Cet étalement amène une grande diversité de biômes(1), allant des régions tempérées couvertes de feuillus aux hostiles étendues de mousses et de lichens de la toundra. La variation de la composition des populations animales et végétales et de leur productivité est fonction des conditions physiques et climatiques de leur environnement. L'histoire géologique et les importantes variations saisonnières sont deux facteurs majeurs qui expliquent aussi la répartition de la faune au Québec.

En excluant l'estuaire et une bonne partie du golfe du fleuve St-Laurent, près de 18% de la superficie du Québec (292 000 kilomètres carrés) est recouverte d'eau, dont près de la moitié d'eau douce (140 000 kilomètres carrés). Bien que leur nombre réel pourrait décupler, on compte 4 500 rivières répertoriées. On estime par ailleurs que le nombre de lacs du Québec pourrait se situer autour de 300 000. La terre ferme pour sa part occupe 82% du territoire et l'État est propriétaire de 85% de celle-ci (1 153 000 kilomètres carrés).

Par certaines de ses activités, l'homme peut transformer radicalement la nature du milieu et les relations entre les diverses composantes de celui-ci, au point d'en changer les caractéristiques principales qui en font un habitat favorable pour certains types de faune ou même, de le stériliser. Les niveaux actuels d'exploitation des ressources et les méthodes employées entraînent cette transformation majeure des habitats. Il est dès lors évident que l'état des habitats fauniques et de la faune est largement tributaire de l'action de l'homme.

La population humaine du Québec est très inégalement répartie sur le territoire. Environ 80% des 6 000 000 de Québécois habitent la ville; près des deux tiers se retrouvent dans l'axe du fleuve St-Laurent, principalement dans le triangle Québec-Sherbrooke-Montréal.

La majorité de l'activité humaine est concentrée particulièrement dans la partie couverte par les forêts mélangées et la sapinière.

Le territoire agricole est concentré dans la vallée du Fleuve St-Laurent,

(1) Biôme: ensemble écologique homogène, formé d'animaux et de végétaux répartis sur une très grande surface.

autour du lac St-Jean et le long de la rivière des Outaouais, jusqu'au lac Abitibi. Il occupe 44 000 kilomètres carrés, dont 26 000 kilomètres carrés sont défrichés. Le développement de l'agriculture a eu et a encore des effets néfastes sur plusieurs milieux propices à la vie animale. La culture amène tantôt l'élimination presque totale du couvert forestier pour la faune ailée et terrestre, tantôt de nombreuses modifications du milieu hydrique. Le défrichement et les travaux de drainage entraînent aussi des modifications profondes du régime des eaux et du degré de réchauffement de celles-ci. La fertilisation, l'érosion et les rejets de purin altèrent la qualité des eaux, ce qui amène souvent un remplacement des espèces présentes par d'autres, souvent moins convoitées. Toutefois, selon les méthodes d'intervention choisies, l'exploitation du domaine agro-forestier pourrait être un des secteurs de l'activité humaine les plus profitables pour la faune.

L'exploitation forestière a déjà touché la plus grande partie du Québec située dans les domaines des forêts mélangées et de la sapinière et elle y est toujours pratiquée. Depuis quelques années, elle étend son activité au domaine de la pessière. Si elle offre l'avantage de couvrir littéralement le Québec de chemins, l'industrie forestière demeure quand même la grande compétitrice de la faune pour s'approprier une ressource tout aussi vitale pour les deux: la forêt. Si la coexistence de l'exploitation forestière et de la faune est possible et souvent même bénéfique, elle peut s'avérer néfaste si elle ne suit pas des règles strictes de l'art de l'aménagement de l'habitat faunique.

À la coupe de bois s'ajoutent les effets des procédés de stockage et de transport, particulièrement le flottage. À ce sujet, il est bon de rappeler que près de 45% du bois annuellement coupé sur les terres publiques du Québec (ce qui équivaut à 3 000 000 de cunits) est transporté par flottage. Les effets néfastes, physiques ou chimiques, du flottage sur l'habitat faunique ont amplement été démontrés. Enfin, le secteur forestier, comme l'agriculture, utilise largement les produits chimiques (insecticides, fongicides et même sylvicides) dans sa recherche de productivité optimale. Les effets à moyen et à long terme de cette lutte chimique sur la ressource faunique restent encore inconnus.

L'urbanisation n'occupe que 3 500 kilomètres carrés de territoire mais puisque les villes regroupent plus de 4,5 millions d'habitants, ses effets se font sentir comme une tache d'huile sur les régions périphériques. Les agglomérations urbaines rejettent chaque année autour d'elles plus de 3 millions de tonnes de déchets solides et près de

7 milliards de litres d'eaux usées. Si les sites d'enfouissement et les incinérateurs récupèrent la majeure partie des déchets solides, c'est au réseau hydrique qu'on confie la plupart du temps la triste tâche d'éloigner de nos yeux la grande masse de déchets qui flottent ou qui passent dans les tuyaux d'égout.

La **villégiature**, cet autre sous-produit de l'urbanisation, a aussi un impact sur la faune puisqu'elle se concentre en général autour des points d'eau, dans la partie du territoire la plus recherchée par les citoyens pour la pratique de l'ensemble de leurs activités de loisir. La villégiature crée en forêt des points de "mini-urbanisation" avec tous les inconvénients connus: défrichement, occupation et récupération du milieu, pollution. Enfin, il faut considérer les assauts que doit subir l'habitat faunique par d'autres activités connexes à l'urbanisation; par exemple, l'épandage de milliers de tonnes de sel pour l'entretien des chemins en hiver, l'excavation, la préparation et la redistribution de milliers de mètres cubes de sable, pierres, gravier, roches, etc., et la production et le transport d'électricité.

De plus, étroitement associée à l'urbanisation, **l'industrie** impose aussi à la faune et à son habitat un lourd tribut. La grande masse de déchets rejetés dans les eaux, sur la terre ou dans l'air et leur grande toxicité sont au nombre des facteurs les plus importants ayant amené le déclin de certaines populations fauniques et la détérioration de leurs habitats. Quand on pense aux 250 000 tonnes métriques de déchets solides rejetés annuellement dans les eaux par la seule industrie du papier, à l'ampleur du problème des précipitations acides, ou à la contamination de la chair du gibier par le mercure ou les BPC(1), ou à toute autre forme de pollution, il est facile de comprendre pourquoi l'industrie est souvent identifiée comme la cause principale de la dégradation de la qualité de l'habitat faunique. Les activités connexes à l'industrie exigent beaucoup elles aussi de la nature et prennent souvent de grands risques envers l'habitat faunique: le transport maritime et ses effets sur les frayères et les territoires de nidification, le dragage du chenal du fleuve St-Laurent, le transport de produits pétroliers, les pertes d'huile et de mazout sur l'eau, etc.

Depuis quelques années, l'effet cumulé de ces attaques incessantes est apparu d'une façon plus prononcée. Il est devenu évident que la perte d'habitats est un véritable cancer qui ronge l'état de l'offre faunique. Conscient de cette situation, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche oriente de plus en

(1) BPC: Biphényls polychlorés

plus ses actions vers les habitats fauniques. Cette nouvelle perspective de la gestion de la faune place le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche comme intervenant dans l'utilisation du territoire et confère à la faune un statut de richesse naturelle renouvelable. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit donc maintenant s'inscrire dans un processus d'aménagement intégré du territoire, en parité avec ses partenaires gouvernementaux, para-publics ou du secteur privé. Les philosophies actuelles de gestion de la faune n'accordent pas suffisamment d'importance à la relation habitat-faune alors qu'elle constitue l'élément fondamental de la productivité naturelle.

1.2 L'OFFRE FAUNIQUE ET LA RÉCOLTE

En se basant sur la répartition spatiale de la population humaine, de ses activités et de ses impacts, il est apparu fort pratique de découper le Québec en trois grandes zones dites zones de planification I, II, III. La zone I correspond au Québec habité, englobant la zone agricole, les terrains privés et une mince bande des terres publiques. La zone II, composée presqu'exclusivement de terres publiques, couvre une portion du Québec où on retrouve la majeure partie des forêts commerciales de type sapinière et la majeure partie des parcs, réserves, zones d'exploitation controlée (zecs) et pourvoiries.

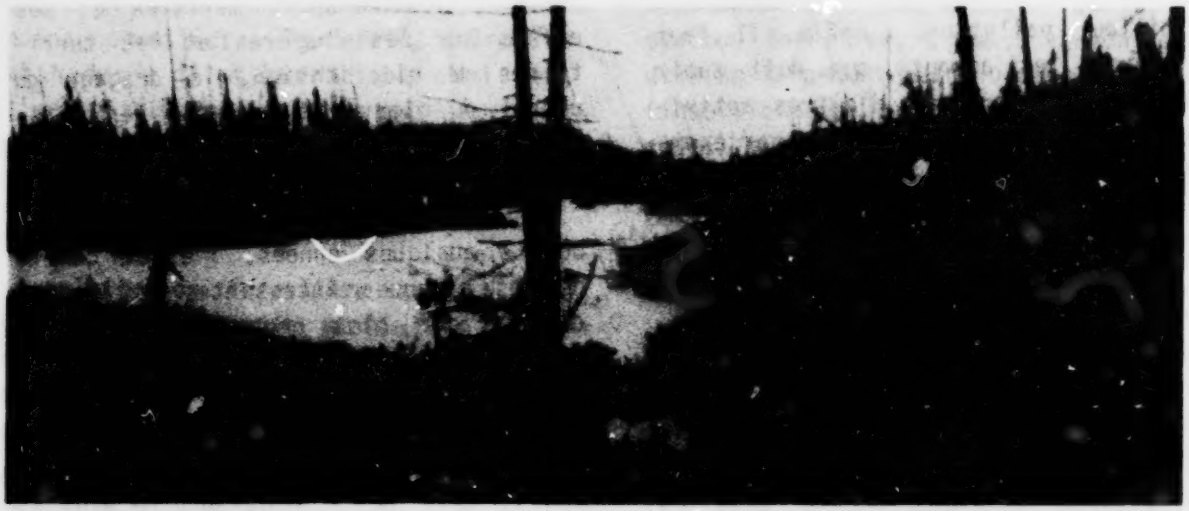

Photo: Pierre Pouliot

ZONES DE PLANIFICATION

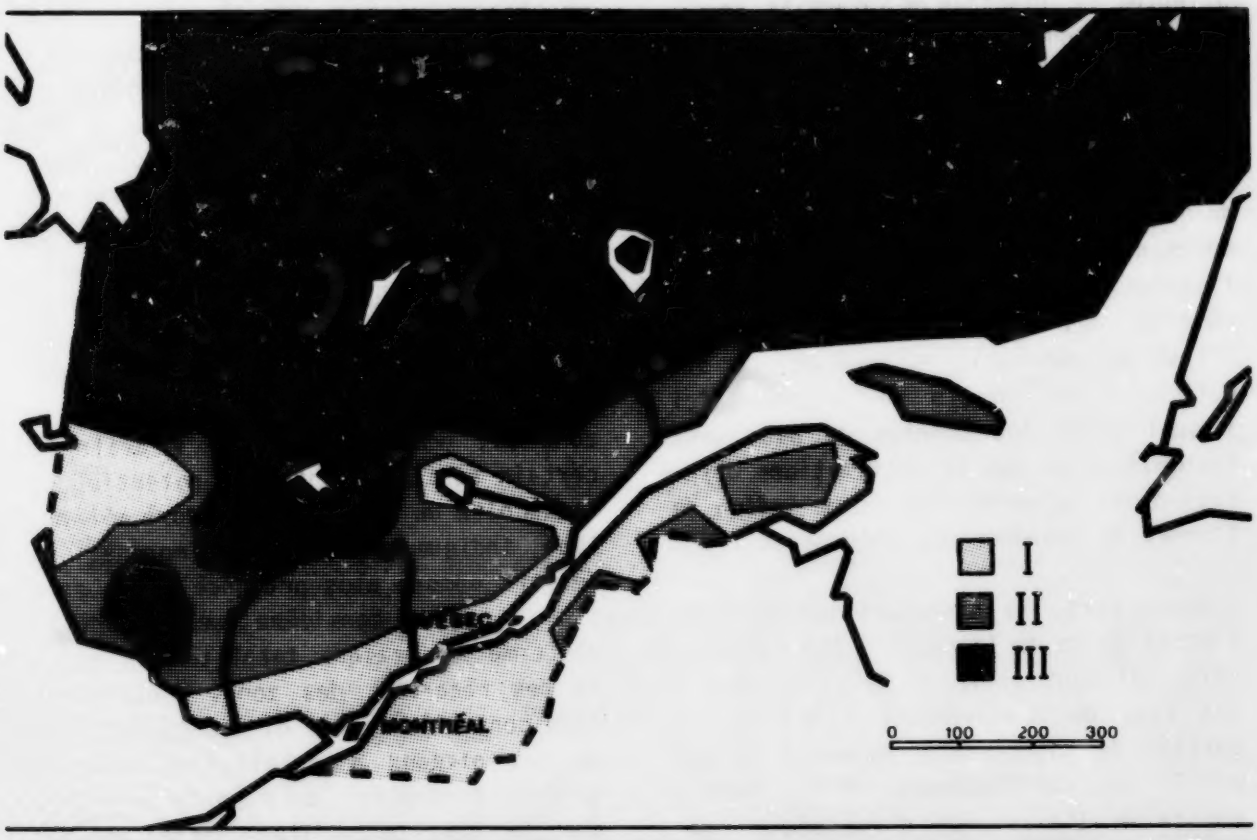

La zone III, bornée au sud par la limite entre la sapinière et la pessière, comprend le reste du Québec. L'exploitation des ressources y est à son début. Ce macrozonage du Québec délimite aussi globalement les trois grandes entités où la gestion de la faune devrait être orientée en fonction d'objectifs spécifiques de conservation, d'utilisation et d'aménagement.

À partir des quelques inventaires et des connaissances disponibles sur la faune du Québec et souvent à partir de données purement empiriques, le potentiel d'utilisation, principalement le potentiel de récolte des espèces fauniques dites d'intérêt récréatif du Québec, a été estimé. Nul besoin de préciser ici à quel point les données de base sont incomplètes et que les estimations obtenues n'ont de valeur que comme indice de l'ordre de grandeur des phénomènes.

D'autre part, la structure actuelle de l'utilisation de la faune a été évaluée, principalement celle de l'utilisation à des fins de prélèvements fauniques, à partir de différents sondages menés auprès des utilisateurs et en tenant compte de l'existence d'une pêche commerciale en eau douce et de l'exclusivité d'exploitation accordée aux autochtones sur certains territoires.

On constate qu'il existe au Québec un potentiel faunique capable, en principe, d'absorber un développement des activités de pêche, de chasse et de piégeage pouvant aller jusqu'au double de la demande actuelle. Il faut cependant admettre du même souffle que ce niveau de confrontation des résultats d'ensemble masque des bilans sectoriels inquiétants. En effet, en zone I par exemple, on observe un net déficit pour les espèces de poissons les plus recherchées tels le brochet, le doré, l'achigan et surtout les salmonidés. Ainsi, on assiste à une récolte qui, selon toute vraisemblance, dépasse dans certains cas le niveau maximum biologiquement acceptable pour assurer à long terme la présence d'une faune abondante et diversifiée. On observe également que les modes actuels de gestion ne permettent pas d'éviter de tels déséquilibres. En zone II, même s'il semble y avoir un certain équilibre entre le potentiel et la récolte du brochet et du doré, l'analyse indique pour les salmonidés un déficit encore plus prononcé qu'en zone I. Or, si on considère que la zone II renferme la presque totalité des parcs et des réserves, des zones d'exploitation contrôlée (zecs) et des pourvoiries où les niveaux d'exploitation sont en général contrôlés, tout porte à croire que le territoire libre adjacent est surexploité, particulièrement en Mauricie et au nord de Montréal.

En ce qui concerne les espèces de mammifères et d'oiseaux, le Québec connaît aussi des problèmes d'utilisation. Quelques espèces, groupes d'espèces ou

Niveau et valeur de la récolte annuelle de la faune aquatique au Québec selon les espèces et les modes de prélèvement

	Niveau de récolte par la pêche					
	Commerciale		Récréative		De subsistance	
	Quantité(1) t	Valeur '000 $	Quantité t	Valeur '000 $	Quantité t	Valeur '000 $
Pêche côtière et hauturière						
Morue	26 325	9 788,2	..	..	53,7	19,9
Sébaste	8 289	1 727,5	...	...	...	...
Flétan	62	174,8	...	...	...	...
Plie	4 895	1 292,1	...	...	...	...
Merluche	447	87,1	...	...	...	...
Turbot	4 466	1 387,5	...	...	...	...
Hareng	5 885	1 003,0	...	...	...	...
Maquereau	942	160,0	..	..	..	..
Saumon	80	285,5	90	321,2	64,5	230,2
Eperlan	594	221,7	..	..	...	...
Pétoncle	90	363,6	...	...	...	...
Homard	1 597	5 386,4	...	...	...	...
Crabe	2 409	1 445,5	...	...	...	...
Crevette	3 843	3 668,3	...	...	...	...
Autres	1 352	1 904,8	500	704,4	..	..
Pêche intérieure						
Cisco	...	...	..	..	39,15	43,1
Anguille	154,7	352,1	..	..	...	...
Barbotte	168,2	111,9	342	227,5	...	...
Barbue	3,8	3,8	..	..	...	...
Doré	4,9	8,9	2 376	4 315,6	54,05	98,2
Corégone	10,9	12,0	..	..	176,8	160,6
Brochet	3,6	3,8	4 186	4 418,6	...	...
Poulamon	62,3	28,6	185	84,9	...	...
Perchaude	102,8	110,5	1 458	1 567,2	...	...
Crapet	10,2	8,0	..	..	...	...
Carpe	32,7	13,5	..	..	...	...
Alose	3,2	1,8	..	..	...	...
Eperlan	0,52	0,3	..	..	...	...
Esturgeon	53,6	101,8	..	..	14	26,5
Vairon(2)	35,0	222,0	..	..	...	...
Achigan	...	...	828	874,1	...	...
Truite & omble	...	...	3 510	5 089,5	1 283,8	1 861,5
Lotte	...	...	..	..	24,1	
Catostome	...	...	..	..	91,6	234,2
Chabot	...	...	..	..	6,3	
Autres	0,56	0,2	159	56,8	..	..
TOTAL	61 923,2	29 875,2	13 634,0	17 659,8	1 808,0	2 674,4

NOTES: .. : aucune donnée
... : ne s'applique pas
(1) : "t" pour tonne métrique
(2) : comprend plusieurs espèces principalement des cyprinidés.

SOURCE: Pelletier Jacques, Lacasse Marcel, Lamontagne Gilles, Ducharme Jean-Luc, "Aménagement et utilisation de la faune au Québec. Répertoire des données". Direction de la planification. MLCP. 1981.

ÉTAT COMPARATIF DE LA RÉCOLTE ET DU POTENTIEL DE RÉCOLTE DE LA FAUNE AQUATIQUE SELON LES ZONES DE PLANIFICATION

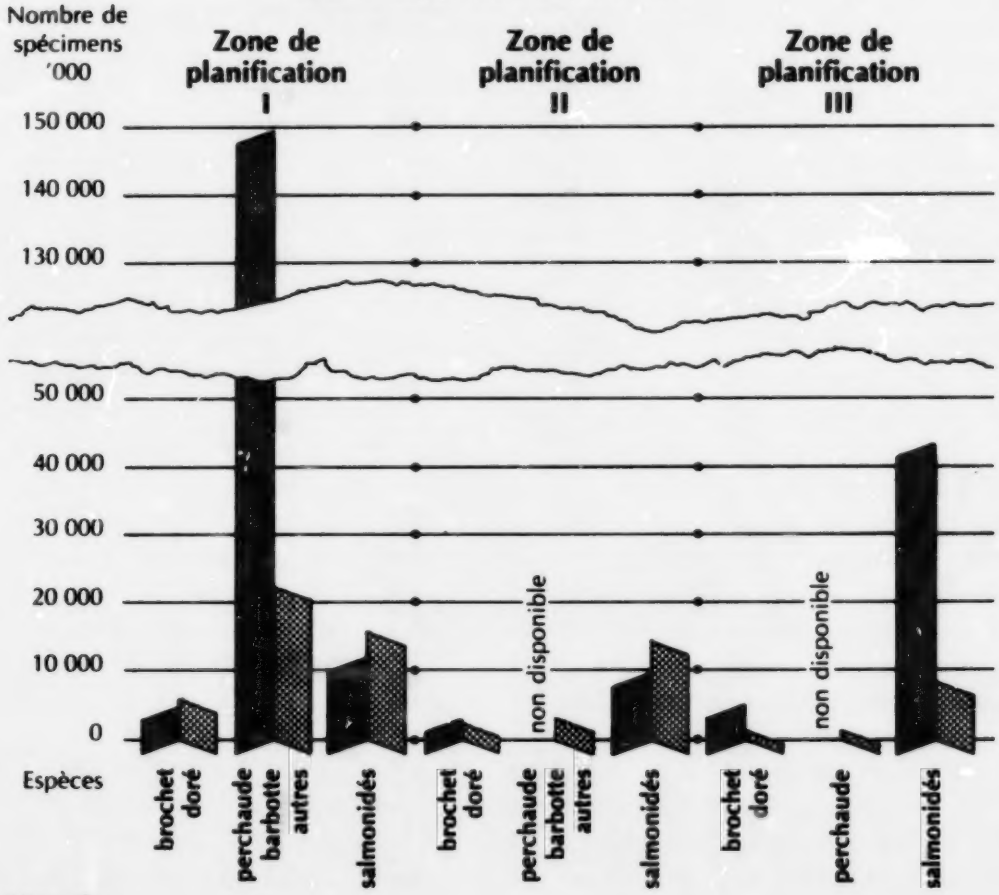

Légende:

Potentiel de récolte

Récolte

Source:

Pelletier, Jacques; Lacasse, Marcel; Lamontagne, Gilles; Ducharme, Jean-Luc; «Aménagement et utilisation de la faune au Québec. Répertoire des données.» Direction de la planification. M.L.C. P. Avril 1981.

populations subissent des niveaux d'exploitation non conformes à leur potentiel récoltable. Selon les cas, on assiste à une sur-exploitation ou à une sous-exploitation.

Si, en général, l'exploitation de l'orignal semble conforme à son potentiel, on constate cependant des différences inquiétantes dans plusieurs caractéristiques de sa récolte. Par exemple, l'effort de chasse passe de 40 jours par orignal abattu dans l'Outaouais à 120 jours au Saguenay-Lac-St-Jean. D'autre part, certains troupeaux de caribous ou populations de cerfs de Virginie, notamment celle d'Anticosti, montrent un excédent de l'offre sur l'utilisation alors que d'autres sont nettement surutilisées.

Compte tenu de leurs caractéristiques biologiques et des fluctuations locales des populations, il est peu significatif de donner un compte rendu de l'état des populations de petit gibier à l'échelle provinciale. De plus, l'état des populations locales et la dynamique des populations de petit gibier exploitées sont si peu connus qu'il est à peu près impossible d'évaluer l'impact du prélèvement actuel sur ces populations. Tout au plus, certains indices de fréquentation et d'exploitation portent à croire que les espèces considérées comme petit gibier subissent une très forte exploitation dans les secteurs de chasse près des agglomérations urbaines. Pour les oiseaux migrateurs, même si une partie de notre récolte s'effectue à partir de populations produites hors du Québec, il apparaît que la répartition des prélèvements pourrait être révisée.

D'autre part, de sérieux problèmes de connaissance empêchent de statuer clairement sur le cas des animaux à fourrure. Leur prélèvement est conditionné davantage par l'état du marché de la fourrure que par leur potentiel. Ainsi, même si l'exploitation du renard semble être en équilibre avec son potentiel, une analyse plus détaillée démontre que dans les zones de planification I et II le niveau d'exploitation atteint 178%.

Dans le cas des batraciens et des reptiles, même si le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est conscient qu'il existe une récolte plus ou moins importante selon les régions, l'offre demeure totalement inconnue.

Il appert donc que plusieurs espèces du Québec subissent des débalancements dans leur exploitation. La structure actuelle de prélèvement apparaît déjà comme étant incompatible avec la capacité de support de certains milieux ou de certaines espèces. De plus, dans la majorité des cas, les indicateurs actuellement utilisés au Ministère ne permettent pas d'obtenir une analyse de l'état des populations suffisamment précise et rapide pour poser des actions de gestion basées sur des indices biologiques.

ÉTAT COMPARATIF[1] DE LA RÉCOLTE ET DU POTENTIEL DE RÉCOLTE DE LA FAUNE TERRESTRE[2] ET AILÉE

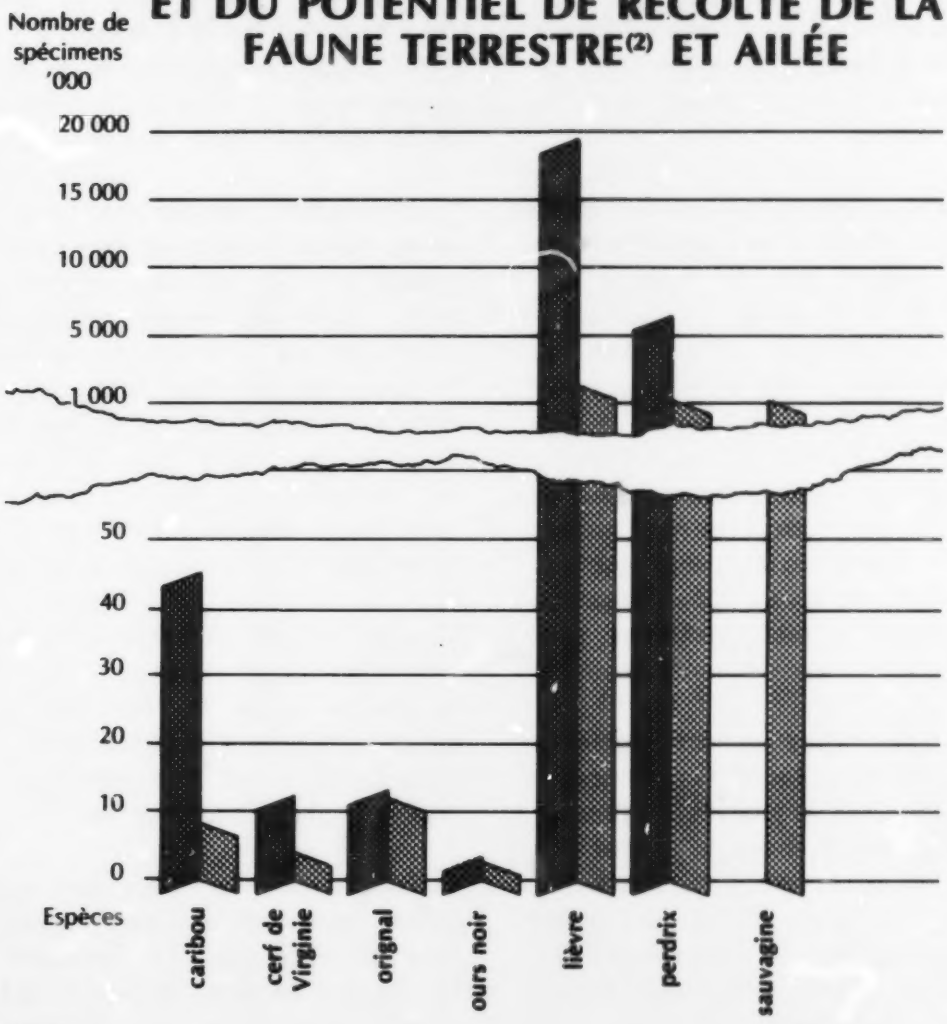

NOTES:

(1) Le niveau de connaissances du potentiel de récolte de certaines espèces nous empêche de répartir les données en fonction des trois zones de planification.

(2) À l'exclusion des animaux à fourrure

Légende:

Potentiel de récolte

Récolte

Source:

Pelletier, Jacques; Lacasse, Marcel; Lamontagne, Gilles; Ducharme, Jean-Luc; «Aménagement et utilisation de la faune au Québec. Répertoire des données.» Direction de la planification. M.L.C.P. Avril 1981.

ÉTAT COMPARATIF DE LA RÉCOLTE ET DU POTENTIEL DE RÉCOLTE D'ANIMAUX À FOURRURE POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC(1)

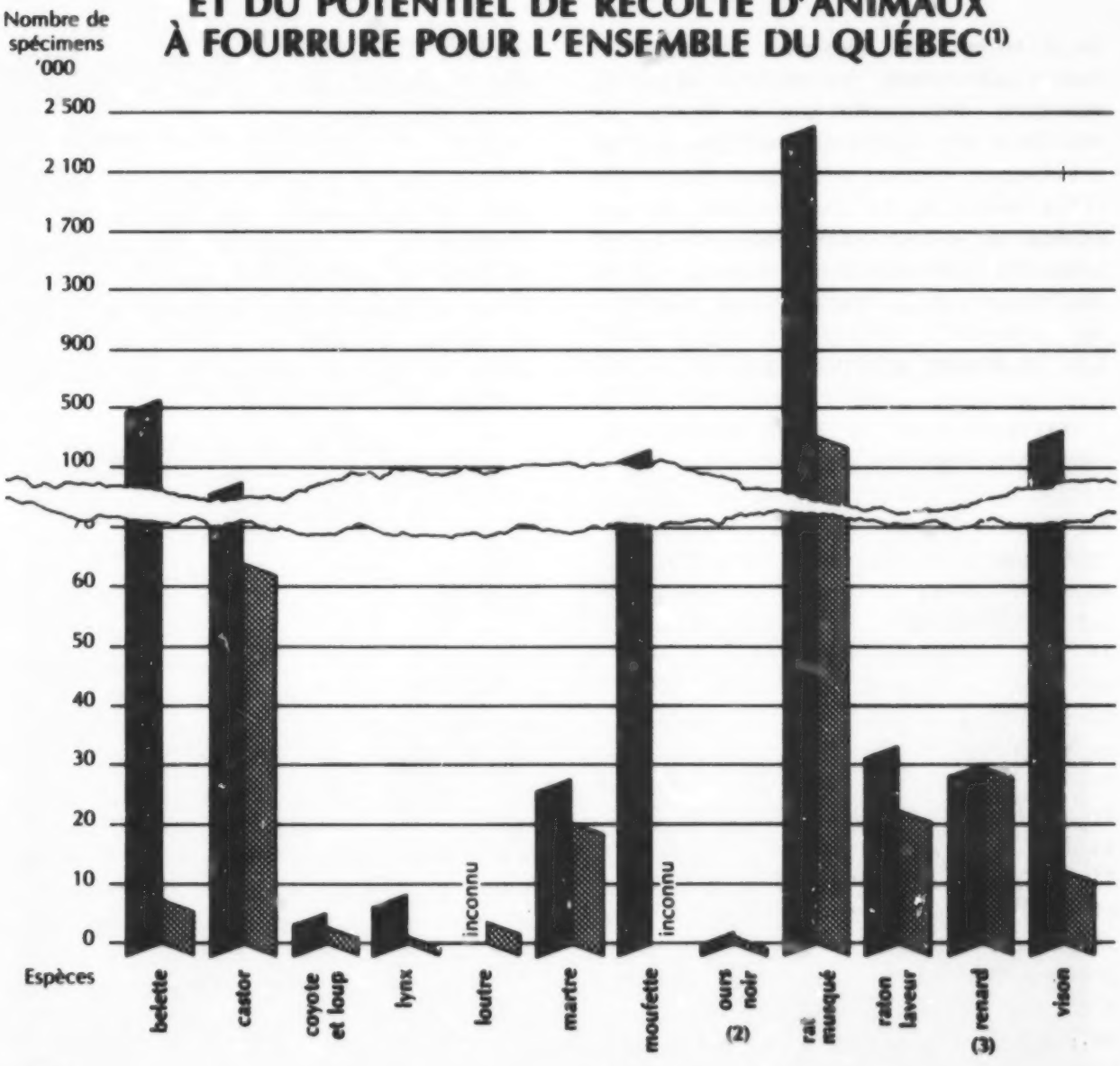

NOTES:

(1) Incluant la récolte des autochtones
(2) Taux d'exploitation de 100% en zones I et II
(3) Taux d'exploitation de 178% en zones I et II

Légende:

Potentiel de récolte

Récolte

Source:

Pelletier, Jacques; Lacasse, Marcel; Lamontagne, Gilles; Duchame, Jean-Luc; «Aménagement et utilisation de la faune au Québec. Répertoire des données.» Direction de la planification. M.L.C.P. Avril 1981.

Ce bilan est bien incomplet puisqu'il ne traite aucunement des espèces rares ou menacées, des populations en danger ou même de toute espèce qui ne subit pas de prélèvement récréatif ou commercial. En règle générale, la connaissance de ces espèces au Québec est rudimentaire et se prête difficilement à une analyse, selon un découpage plus fin du territoire.

1.3 LA DEMANDE D'UTILISATION

L'utilisation de la faune à des fins récréatives se traduit, selon les individus, par un nombre plus ou moins grand de journées consacrées à la recherche de spécimens fauniques susceptibles de leur apporter la satisfaction désirée. Le succès, c'est-à-dire la rencontre des animaux recherchés constitue, certes, une des composantes importantes de la satisfaction retirée. Un des rôles du gestionnaire de la faune est donc de fournir aux utilisateurs des chances acceptables de succès lors de la pratique de leurs activités récréatives. Ainsi, la présence d'une faune abondante et diversifiée devrait permettre aux personnes pratiquant des activités sans prélèvement d'avoir de bonnes chances d'entrer en contact avec la faune. En ce qui concerne les activités de prélèvement, la gestion doit être plus raffinée puisque le succès se traduit par un prélèvement de faune; le gestionnaire doit donc concilier la recherche d'un certain succès par les utilisateurs avec les mesures à prendre pour que la faune demeure abondante et pour que les potentiels récoltables ne soient pas compromis à long terme.

Ainsi, compte tenu du nombre de spécimens biologiquement récoltables et de l'effort moyen actuel nécessaire à leur récolte récréative, il pourrait se réaliser au Québec 57,5 millions de jours de récréation dont 37,5 millions par la pêche et 20,0 millions par la chasse, incluant le piégeage des animaux à fourrure. Toutefois, ce potentiel devant être réparti entre les activités récréatives, commerciales et de subsistance, le nombre de jours-récréation sera fonction des plans d'allocation de la ressource.

Les estimations réalisées pour 1980 permettent de situer la demande totale pour la pratique des activités de prélèvement faunique à près de 17,4 millions de jours de récréation dont 11,6 millions de jours de pêche, 4,2 millions de jours de chasse et environ 1 million de jours de piégeage d'animaux à fourrure. La majeure partie de cette demande est exprimée par les Québécois, environ 624 000 jours étant réalisés par les non-résidents.

D'autre part, les données sur la participation aux activités sans prélèvement, non seulement démontrent-elles leur grande popularité mais elles fournissent un bon indicateur de l'importance qu'accordent les Québécois à la ressource

faunique. Ainsi, plus de 70% des Québécois estiment qu'il est important de maintenir des populations fauniques abondantes et de préserver les espèces menacées.

En 1980, près d'un million de Québécois ont effectués des déplacements spécifiquement dans le but de se livrer à des activités comme l'observation ou la photographie d'animaux et ils ont consacré 14,7 millions de jours à de telles activités. Qui plus est, plus d'une personne sur deux s'adonne régulièrement, près de son domicile à l'observation, l'alimentation ou encore à la photographie d'animaux.

Une telle participation aux activités reliées à la faune est le résultat d'une augmentation soutenue de la participation d'une population elle-même en pleine évolution sociale. Au cours des quinze dernières années, entre autres,

Photo: Pierre Barnier

LA DEMANDE EXPRIMÉE POUR LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES RELIÉES À LA FAUNE

ACTIVITÉ	NOMBRE DE PARTICIPANTS(1) ('000)	NOMBRE DE JOURS ('000)	MOYENNE (jours)
Pêche	933,0	11 158,1	11,9
Chasse	380,8	4 213,5	11,1
Piégeage	57,2	981,0	17,2
Activités sans prélèvement près du domicile	3 208,8	150 172,1	46,8
Activités sans prélèvement lors de déplacements de plaisir ou d'affaires (2)	1 894,3	33 529,0	17,7
Déplacements spécifiques pour observer, photographier, nourrir ou étudier la faune	944,7	14 736,5	15,6

NOTES: Les résultats portant sur les activités sans prélèvement pourraient être révisés à la suite d'analyses statistiques en cours.

(1) Participants québécois âgés de 15 ans et plus en 1980 pour la pêche, la chasse et le piégeage et en 1981 pour les autres activités.

(2) Il s'agit d'activités pratiquées lors de déplacements entrepris pour d'autres fins qu'observer, nourrir, photographier ou étudier des animaux sauvages.

SOURCES: LACASSE Marcel, Jean-Luc DUCHARME et Jacques PELLETIER, "Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec". M.L.C.P. D.G.F. 1982. 320 pages.

FILION, Fernand, Stephen JAMES, Jean-Luc DUCHARME et al., "L'importance de la faune pour les Canadiens: faits saillants de l'enquête nationale de 1981". Service canadien de la faune. 1983.

les taux de participation des Québécois aux activités de prélèvement se sont considérablement accrus et tout porte à croire que cette tendance se maintiendra encore au cours des prochaines années.

La participation aux activités sans prélèvement faunique connaît pour sa part un essor qu'on pourrait qualifier de désordonné. Son rythme de croissance est fortement relié à la tendance écologique et pour l'instant, sa progression est difficile à cerner avec exactitude comme l'a été durant une certaine période celle de la motoneige ou du ski de randonnée. Cependant, les diverses analogies réalisées entre l'évolution de l'attitude et des comportements des Québécois face à l'utilisation sans prélèvement faunique et ceux des autres pays, indiquent que le Ministère aura à faire face à moyen terme à une demande de plus en plus grande, demande qui dépassera vraisemblablement celle pour les activités de prélèvement.

Malgré une telle popularité des activités reliées à la faune, bon nombre de citoyens ne peuvent satisfaire leurs aspirations en cette matière. Il existe en effet une importante demande latente, c'est-à-dire une demande qui, pour diverses raisons, ne peut s'exprimer à travers l'actuelle structure d'accessibilité; ce sont principalement les personnes âgées, les personnes handicapées, les groupes familiaux et les personnes les plus actives qui sont les premiers affectés. Qui plus est, l'analyse des caractéristiques des utilisateurs indique une très forte sous représentation des femmes et des personnes âgées de plus de 45 ans.

De plus, nos concitoyens canadiens et américains semblent trouver de moins en moins d'avantages à venir pratiquer leurs activités chez-nous. On constate en effet que la demande des non-résidents a diminué au cours des dernières années. Des contraintes de toutes sortes, mais principalement économiques, semblent être à l'origine de cette situation. D'autre part, même si les statistiques concernant la pratique par les Québécois des activités de pêche et de chasse à l'étranger révèlent qu'au delà de 109 000 pêcheurs et 14 000 chasseurs ont, en 1980, respectivement réalisé 385 000 jours de pêche et 108 000 jours de chasse à l'extérieur du Québec, il est facile d'imaginer que cette pratique aura tendance dans un contexte économique incertain à se stabiliser, sinon à diminuer.

Les mouvements inter-régionaux sont aussi appelés à diminuer. Le Québec est vaste et les déplacements peuvent rapidement devenir très coûteux surtout lorsqu'ils impliquent un coucher. L'actuel rapport 60%/40% dans la répartition des excursions et des voyages de chasse ou de pêche risque de changer au profit d'une importance relative plus grande des excursions ou d'une prolongation de

la durée de séjour pour un voyage. Cette modification dans le comportement des Québécois ajoutera une demande additionnelle en zone I. Bien plus, principalement en raison d'une méconnaissance ou de préjugés que plusieurs Québécois entretiennent au sujet de certaines espèces ou de certains territoires, cette modification contribuera à accentuer les déséquilibres dans l'exploitation de la faune au Québec.

Chaque année, une gamme variée de services sont offerts aux usagers qui s'adonnent aux activités de prélèvement faunique. Ces services sont dans certains cas dits "d'appoint", tels que des rampes de mise à l'eau, puisqu'ils permettent un accès plus aisé à la ressource sans pour autant nécessiter une infrastructure complexe. Dans d'autres cas, les services dispensés sont beaucoup plus complets puisqu'ils peuvent englober l'hébergement, la restauration en plus d'un contrôle de l'exploitation de la faune. L'étude de la répartition et de l'utilisation de cette offre nécessite une analyse régionale beaucoup plus poussée qu'il n'a été possible de la faire avec les données actuelles. Notons toutefois que seulement 27% des jours de récréation se réalisent à travers la structure organisée ou contingentée (zecs, pourvoiries, parcs et réserves); le reste (73%) se réalise sur les territoires publics ou privés où sont offerts, dans certains cas, des services d'appoint.

Il est, par ailleurs, opportun de souligner l'importance de la proximité du lieu de pratique tant chez le chasseur que chez le pêcheur. À la lumière des statistiques colligées, il ressort qu'au delà de 93% des excursions de chasse et de pêche se réalisent à moins de deux heures du domicile du chasseur ou du pêcheur. Ainsi la répartition de la demande, tant en quantité qu'en variété, est nettement fonction de la distance entre le territoire fréquenté et le lieu de résidence de l'utilisateur, et de la quantité d'obstacles à franchir avant d'accéder au lieu de pratique.

Ainsi, on estime que c'est en zone I que se réalisent la majeur partie des jours de récréation particulièrement les excursions de chasse et de pêche. Bien qu'il soit à prévoir que c'est dans cette zone que se manifestera la majeure partie de l'accroissement prévisible de la demande, on constate, cependant, que l'offre de services tant organisés que d'appoint y est presque nulle.

En zone II, la situation est différente, particulièrement à cause du type d'offre présent et de la nécessité fréquente d'y effectuer au moins un coucher. La demande est donc orientée en majorité vers la structure permettant une certitude d'accès et des chances raisonnables de succès tout en offrant des possibilités d'hébergement. L'utilisation des services d'appoint y est actuellement inconnue. Par contre, il est possible de

mesurer la fréquentation des territoires où l'utilisation est contrôlée.

La fréquentation actuelle de ces territoires varie beaucoup. Ainsi, on estime qu'en moyenne les zecs assurent annuellement la réalisation de 40,8 jours de chasse et de pêche par kilomètre carré de territoire, les pourvoiries à droits exclusifs 20,0 alors que dans les parcs et les réserves, comparables du point de vue potentiel faunique, il se réalise quelque 12,3 jours de chasse et de pêche par kilomètre carré. Cet écart est encore plus aigu si on considère isolément le cas de la chasse. Toutefois, dans les parcs et les réserves, il se réalise un nombre important de jours de récréation reliés soit aux activités sans prélèvement faunique, soit aux activités de plein air en général.

De plus, les réserves, les zecs et les pourvoiries ont des vocations bien précises, particulièrement en ce qui concerne l'exploitation et la conservation des ressources fauniques, ce qui entrave leur capacité de mise en marché de jours de récréation de chasse, de pêche ou de piégeage.

Il apparaît donc que toutes les composantes de la structure organisée n'assument par un rôle d'étalement de la demande et de désencombrement de certains territoires conforme à leur potentiel faunique.

Photo: Marcel Lacasse

Nombre de jours de récréation réalisés par km² pour la chasse et la pêche selon le mode de gestion

	Superficie en km²	NOMBRE DE JOURS DE PÊCHE Total	par km²	NOMBRE DE JOURS DE CHASSE Total	par km²
Structure organisée	266 787	3 515 850		769 619	
- Parcs et réserves	108 000	1 157 976	10,7	171 266	1,6
- Zecs	41 573	1 374 255	33,0	326 249	7,8
- Pourvoiries	12 638(1)	983 619	16,3(3)	272 104	3,7(3)
- Terrains enregistrés de piégeage	104 576	--	--	--	--
Structure non-organisée (territoire libre) - Indéterminé	1 314 705	8 158 524	6,2	3 488 713	2,6
TOTAL	1 581 492	11 674 374(2)	7,3	4 258 332(2)	2,6

NOTES:

--: Données non disponible
(1) Territoire des pourvoiries ayant des droits exclusifs.
(2) Comprend les jours de chasse et de pêche réalisés par les Québécois âgés de 15 ans et plus et par les non-résidents.
(3) Calculé à partir du nombre de jours de pêche (205 923) et de chasse (47 705) réalisés en 1980 chez les pourvoyeurs ayant des droits exclusifs.

SOURCES: LACASSE Marcel, Jean-Luc DUCHARME et Jacques PELLETIER, "Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec". M.L.C.P. D.G.F. 1982. 320 pages.

Pelletier, Jacques - Lacasse, Marcel - Ducharme, Jean-Luc - Lamontagne, Gilles. "Aménagement et utilisation de la faune au Québec, Répertoire de données". Direction de la planification. M.L.C.P. Avril 1981.

1.4 LA GESTION DE LA FAUNE

La gestion d'une ressource naturelle renouvelable et la gestion de l'utilisation de celle-ci réfèrent à des notions fondamentalement différentes. La première amène le gestionnaire à intervenir sur l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer la ressource (aménagement, protection, conservation...), alors que la gestion de l'utilisation d'une ressource nécessite que le gestionnaire en précise les modalités d'exploitation (réglementation, normalisation, contrôle...).

Dans le cas spécifique de la faune au Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'est vu confier par le Législateur le seul rôle de gestionnaire de l'utilisation des ressources fauniques. Ainsi, sa loi constitutive stipule que les devoirs du Ministère sont de "surveiller et gérer tout ce qui se rapporte à la chasse et à la pêche à l'exception des pêcheries maritimes", de "favoriser le développement du loisir, du sport, de la chasse et de la pêche" et "d'administrer les parcs provinciaux, les réserves de chasse et de pêche et les refuges d'oiseaux". Cependant, dans le cas de l'utilisation de la faune ichtyenne, ses actions sont soumises à l'approbation de l'autorité fédérale; cette dernière exerce de plus sa compétence sur l'utilisation de la majorité des espèces migratrices.

L'organisation actuelle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche attribue à la Direction générale de la faune la responsabilité des fonctions de planification, de protection, de recherche biologique, d'aménagement et d'exploitation. Du point de vue de l'organisation interne, le Ministère s'est engagé depuis une vingtaine d'années dans une certaine régionalisation de ses fonctions. C'est ainsi que dans les années 60, on a assisté à la création de districts et à l'affectation en sous-postes de la fonction de protection. Cette déconcentration s'est accentuée au cours des dernières années avec la création de bureaux régionaux. Les administrations régionales se sont ainsi vues confier plus de responsabilités et un rôle actif dans l'accomplissement de la mission du Ministère. Les régions ont ensuite été subdivisées en entités territoriales plus petites, les zones d'aménagement et de conservation (Z.A.C.), pour assurer une gestion plus appropriée de la ressource faunique et leur donner une dimension plus humaine. Une autre facette de cette évolution du Ministère a été la création des zones d'exploitation contrôlée (zecs). Il apparaissait important d'impliquer un plus grand nombre de citoyens dans la protection et la répartition de l'utilisation en fonction des possibilités biologiques, cette tâche ne pouvant être physiquement et financièrement assurée uniquement par l'État.

Plus récemment, la Direction générale de la faune faisait peau neuve en procédant en 1982 à sa restructuration et ça conformément au POAS (plan d'organisation administratif supérieur).

Cette évolution a aussi amené le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à préciser certains objectifs, orientations et missions débordant considérablement le cadre de sa loi constitutive et s'apparentant davantage, tout comme la structure administrative de la Direction générale de la faune, à un responsable de la gestion des ressources fauniques qu'à un gestionnaire de l'utilisation.

Ainsi, on a assisté à la mutation des fonctions de garde-chasse et pêche en celles d'agents de conservation; les biologistes qui de spécialistes qu'ils étaient, ont eu à assumer des fonctions de gestionnaires et à s'impliquer dans l'élaboration de plans de gestion de la ressource, ce à quoi leur formation les avait mal préparés. On a donc connu une période de prise en charge de ces nouvelles responsabilités par des personnes davantage animées par le dynamisme de leur jeunesse que par leur expérience du métier de gestionnaire de la ressource.

La recherche faunique, quant à elle, s'est, au sein de l'ancienne structure, orientée vers la dynamique des populations animales et vers des études à caractère fondamental plutôt que de s'intéresser davantage à la gestion de la ressource dans un contexte d'utilisation diversifiée et optimale. La restructuration de 1982, qui privilégiait un rapprochement entre la fonction de recherche et celle d'aménagement, venait consacrer une fois de plus le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans son rôle de gestionnaire de la ressource faunique.

Pourtant, les outils d'intervention dont dispose le Ministère n'ont pas évolué dans le même sens et ne répondent plus aux besoins de sa vocation initiale. En effet, l'émission de permis, leur tarification, le découpage du Québec en diverses zones de chasse, de pêche et de piégeage, la création de territoires à vocation spécifique et la réglementation ne permettent d'agir qu'à posteriori sur la demande pour l'ajuster à l'offre faunique disponible.

Ceci explique plusieurs des doléances adressées aux autorités. La presse, les groupements d'utilisateurs et bon nombre de citoyens percevant déjà le Ministère comme gestionnaire des ressources fauniques, il devenait inévitable que leurs revendications portent sur son hésitation à intervenir auprès de la ressource. Ces considérations, les besoins de certaines populations animales, la dégradation de la qualité et de la quantité des habitats et l'évolution prévisible de la demande prescrivaient que l'offre faunique devienne un secteur

prépondérant dans les interventions du Ministère en matière de faune.

Dans cette perspective en plus d'un certain suivi de l'exploitation, deux approches pouvaient être envisagées: le support artificiel, d'une part, et le maintien, l'amélioration et la restauration des habitats fauniques, d'autre part. Par rapport à la première alternative, son efficacité à long terme n'était pas démontrée et il apparaissait préférable de n'y recourir qu'en cas d'extrême nécessité. Les interventions sur l'habitat apparaissaient, certes, être l'avenue la plus prometteuse permettant d'assurer le maintien et l'amélioration des populations fauniques sans risque de conséquences néfastes sur la faune.

Dans le contexte actuel, la mise en oeuvre d'une telle option ne se ferait pas sans difficulté. En effet, plusieurs organismes se partagent la responsabilité d'intervention sur le territoire, plusieurs intervenants défendent des intérêts divergents et divers types d'utilisateurs de la ressource ont des attentes souvent incompatibles entre elles et avec celles d'autres utilisateurs d'un même territoire.

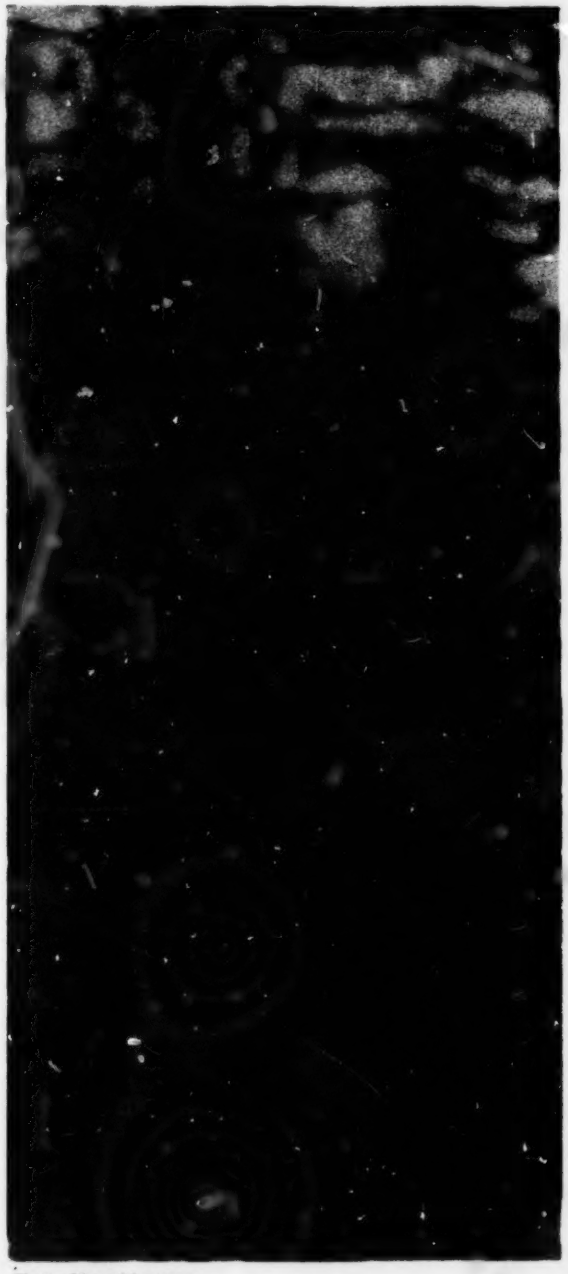

Photo: Marcel Lacasse

PARTIE 2

NÉCESSITÉ D'INTERVENTION

Le bilan de la situation suggère déjà des actions prioritaires auxquelles le Ministère ne peut se soustraire. Mais les changements souhaités sont autre chose qu'une simple addition de mesures ponctuelles. Il serait imprudent de modifier la façon d'agir du Ministère sans d'abord actualiser ses objectifs à la lumière de ce nouveau contexte.

Cette section tentera donc de définir le mandat renouvelé qui s'offre à lui.

Mais, si la nécessité d'un renouveau est évidente d'après les précédents bilans, ce n'est pas uniquement en raison de déficiences internes. Au moins deux autres motifs l'imposent. Premièrement, le contexte socio-économique connaît depuis quelques années des perturbations majeures avec lesquelles le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit maintenant composer. L'évolution sociale a profondément modifié les finalités de l'utilisation de la faune, à un point tel que ce dernier ne peut désormais assumer seul la protection, la conservation, l'aménagement des habitats et le contrôle de l'exploitation des ressources fauniques. Deuxièmement, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit assumer la mission sociale, culturelle et économique qui lui a été confiée par le gouvernement et répondre aux attentes des citoyens en cette matière. Rappelons qu'il est ici question d'un patrimoine unique et d'une richesse exceptionnelle, de millions de citoyens du Québec impliqués dans son utilisation et de plusieurs centaines de millions de dollars injectés annuellement dans l'économie du Québec.

Photo: Marcel Lacasse

ESTIMATION DES DÉPENSES ENGAGÉES DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS RELIÉES À L'UTILISATION DE LA FAUNE AU QUÉBEC, 1980

ACTIVITÉ	Estimation des dépenses des		Dépense totale
	Résidents	Non-résidents	
	('000 000 $)	('000 000 $)	('000 000 $)
Activité de prélèvements fauniques	383,1 $	27,5 $	410,6 $
Pêche	250,5 $	24,5 $	275,0 $
Chasse	119,4 $	3,0 $	122,4 $
Piégeage	13,2 $	--	13,2 $
Activité sans prélèvement faunique	210,6 $	--	210,6 $
Observation et photographie	47,6 $	--	47,6 $
Visite de zoo et aquarium	10,9 $	--	10,9 $
Alimentation	19,3 $	--	19,3 $
Lecture	21,1 $	--	21,1 $
Autres activités	111,7 $	--	111,7 $
Ensemble des activités	593,7 $	27,5 $	621,2 $

NOTE:

--: données non disponibles.

SOURCE: LACASSE, Marcel - Ducharme, Jean-Luc - Pelletier, Jacques. "Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec. Étude auprès de la population". Direction générale de la faune. MLCP. 1982.

ESTIMATION DE L'IMPACT[1] ÉCONOMIQUE DES DÉPENSES LIÉES À L'UTILISATION DE LA FAUNE AU QUÉBEC 1980

Variable économique	Activités de prélèvements fauniques ('000 000 $)	Activités sans prélèvement faunique ('000 000 $)	Impact total ('000 000 $)
Emploi total (en personnes-année)	7 841	5 367	13 208
Salaires et gages avant impôt	104,3 $	61,4 $	165,7 $
Autres revenus bruts avant impôt	114,7 $	62,2 $	176,9 $
Valeur ajoutée	219,0 $	123,6 $	342,6 $
Importations	121,7 $	68,7 $	190,4 $
Revenus du gouvernement du Québec	39,1 $	19,1 $	58,2 $
Revenus du gouvernement fédéral	27,5 $	12,9 $	40,4 $

NOTE:

(1) Ne comprend pas l'impact économique des dépenses réalisées au Québec, par les non-résidents.

SOURCE: LACASSE, Marcel - Ducharme, Jean-Luc - Pelletier, Jacques. "Le loisir relié à l'utilisation de la faune au Québec. Étude auprès de la population". Direction générale de la faune. MLCP. 1982.

2.1 CERTAINS OBJECTIFS À RÉAFFIRMER

Le secteur faune n'en est pas à ses premiers efforts de planification ni à ses premières armes en matière d'orientation. Plusieurs comités d'études de différents espèces ou groupes d'espèces revisent annuellement les mesures les plus pertinentes à une saine gestion de la ressource. Des revues de programmes tentent aussi à chaque année d'analyser certains aspects particuliers et de mettre en évidence de nouveaux objectifs à atteindre. Mais, la métamorphose de tout un contexte exige maintenant des moyens d'évaluation beaucoup plus souples et efficaces. Bien que la planification ait trop souvent été amorcée en réaction à des situations problématiques et rarement en fonction de préoccupations de développement, plusieurs éléments issus de ces réflexions apparaissent très appropriés et méritent d'être repris.

Tous conviendront que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doit **assurer la perpétuation des espèces fauniques du Québec.** La réaffirmation de ce grand objectif impose à toute intervention un caractère de continuité. Dans cet esprit, les efforts de protection et de conservation des espèces et des habitats se justifient d'eux-mêmes.

L'accessibilité à l'utilisation de la ressource est une autre composante importante du champ d'intervention du Ministère. Il reconnaît que la mise en disponibilité des stocks conformément aux prescriptions biologiques doit viser **à optimiser l'utilisation de la faune sous toutes ses formes et à maximiser le nombre de jours de récréation.**

Le patrimoine faunique étant une richesse collective et un important indicateur de bien-être, le Ministère est d'avis que **chaque citoyen est concerné par le développement de cette ressource et doit de ce fait y contribuer.**

2.2 DE NOUVEAUX DÉFIS

En dépit du fait que les objectifs réaffirmés couvrent un vaste champ d'intervention, le Ministère constate l'absence d'éléments de solution pour bon nombre de problèmes soulevés lors des précédents bilans. Non seulement doit-il aujourd'hui consacrer ses énergies à atteindre les objectifs actuels, mais il doit en préciser de nouveaux.

Par delà sa loi constitutive, le rôle dévolu au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en est un de **"leadership".** Dans cet esprit il lui revient, d'une part, **de démontrer l'étroite relation qui existe entre les habitats et les populations animales qu'ils supportent, de préciser ses exigences pour la protection des habitats fauniques** et d'autre part, **d'impliquer plus significativement les intervenants qui ont une quelconque responsabilité envers l'habitat faunique.**

Les efforts doivent même **couvrir l'important secteur de l'acquisition des connaissances, connaissances liées aussi bien à la répartition des populations animales, à la dynamique de ces populations, aux facteurs limitant la répartition et la qualité des habitats, et à la distribution de la demande qu'aux aspirations des citoyens.**

Il a été précédemment mis en évidence que les efforts du Ministère, particulièrement depuis les dix dernières années, ont amené une délégation de certaines de ses responsabilités de gestion. Cette démarche a amené plusieurs personnes à souhaiter recevoir davantage de responsabilités et a soulevé chez d'autres une certaine forme de mécontentement. Si le principe de la délégation de gestion n'apparaît pas devoir actuellement être remis en question, la solution aux difficultés rencontrées se trouve dans **une intensification de cette délégation et dans la recherche d'un meilleur équilibre entre les responsabilités confiées, les pouvoirs inhérents à ces responsabilités et l'autonomie nécessaire à l'exercice de ces pouvoirs.**

Tout individu ou organisme soucieux de bien faire les bonnes choses se doit d'élaborer des mécanismes lui permettant d'évaluer a posteriori jusque dans quelle mesure ses objectifs ont été atteints. **En ce sens, le Ministère ne saurait entreprendre quelque réforme que ce soit sans s'imposer des normes strictes d'efficacité permettant à tous d'apprécier tant la conformité de ses réalisations avec les objectifs fixés, que la valeur de ses gestionnaires et des collaborateurs.** À ce stade-ci de la réflexion, il apparaît même avantageux de partager avec d'autres intervenants du milieu le mandat d'évaluer la performance des divers programmes et mesures mis de l'avant par ce dernier.

Par ailleurs, le Ministère aura à s'intéresser plus activement aux activités commerciales reliées à l'utilisation de la faune. Ainsi, il lui faudra **accorder plus d'attention, d'une part, à la pêche commerciale intérieure et, d'autre part, à la promotion des secteurs économiques axés sur la production de biens et de services nécessaires à l'utilisation de la faune et susceptibles d'intéresser la petite et moyenne entreprise québécoise.**

2.3 LES IDÉES DIRECTRICES

Avant d'élaborer des stratégies d'intervention, même si quelques-unes apparaissent déjà évidentes, il semble utile de préciser certaines idées directrices. En effet, il serait périlleux de définir des mandats spécifiques sans s'assurer que tous soient en mesure de saisir au moins le nouvel esprit qui anime le Ministère et les lignes de force des changements souhaités.

En tant que gardien d'une ressource collective, le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche **se fera le promotteur actif de la faune**, et ce tant auprès des utilisateurs de cette ressource que de l'ensemble des citoyens du Québec.

Le Ministère **devra faciliter le développement de toutes les formes de loisir reliées à l'utilisation de la faune** et **s'assurer que la contribution financière des usagers**, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation avec prélèvements fauniques, **soit conforme aux coûts des services reçus.** Cette forme d'utilisation continuera, en outre, à être basée sur le principe de l'exploitation des surplus disponibles. Les citoyens **seront désormais appelés à contribuer davantage tant financièrement que par leur expérience et leur disponibilité.**

L'homme, dans son développement, transforme fréquemment le milieu dans lequel il évolue. On remarque cependant qu'un milieu modifié au point d'être impropre à la vie animale est généralement hostile à l'homme. Ce constat illustre très bien l'étroite relation qui existe entre un habitat faunique et les espèces qui l'habitent. Trop de ministères, d'organismes, d'entreprises et d'individus oublient que cette relation est l'élément fondamental de la productivité naturelle et, par voie de conséquence, de la perpétuation des espèces vivantes.

Le Ministère **modulera toutes ses actions selon ce concept et suscitera la même attitude chez les autres intervenants.**

Au-delà de tout principe, de toute option, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche **reconnaît à tous les citoyens du Québec l'accessibilité à la ressource**; au Québec, est-il besoin de le rappeler, la faune est une ressource appartenant à tous les citoyens et tous ont droit à son utilisation. Le Ministère **reconnaît cependant aux autochtones des droits historiques en matière de chasse, de pêche et de piégeage.**

PARTIE 3

DES STRATÉGIES À RETENIR

Après avoir exposé les principaux problèmes rencontrés dans la gestion de la faune au Québec, après avoir revisé et complété les objectifs à poursuivre, après avoir donné les idées directrices d'un développement à venir, reste maintenant à établir de quelle façon le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche donnera suite à sa réflexion et passer du principe à l'action concrète.

Ce chapitre suggérera donc un ensemble de gestes à poser et de décisions à prendre susceptibles d'offrir des garanties raisonnables d'un développement équilibré. Il convient toutefois d'admettre qu'à un moment ou à l'autre, quelques-unes de ces stratégies apparaîtront aux yeux de certains plus ou moins corrélées avec les problèmes soulevés. Il n'existera pas toujours de liens logiques évidents entre une situation problématique donnée et une stratégie proposée; certaines peuvent être relatives à un problème particulier, d'autres à un ensemble de problèmes, tenant compte ainsi d'une perspective globale de la situation.

3.1 PAR RAPPORT À L'HABITAT

L'habitat faunique devient un secteur prioritaire d'intervention pour le Ministère. Il a été mis en évidence au cours des précédents bilans que de nombreux habitats fauniques ont été sacrifiés, particulièrement au cours des vingt dernières années, afin de satisfaire les exigences du développement de tous les secteurs de l'activité humaine. Cette conception de l'aménagement du territoire doit être identifiée comme un des grands responsables de l'état précaire de nombreuses populations animales du Québec. Il est illusoire de prétendre réduire constamment la capacité de support de certains territoires et de disposer en même temps d'une faune abondante et de qualité. Le Ministère constate que cette attitude a maintenant pris des proportions telles qu'il doit intervenir et se donner les moyens nécessaires pour modifier cette situation. Il se voit donc dans l'obligation de tout mettre en oeuvre pour, non seulement juguler cette tendance, mais également amorcer le remboursement de l'hypothèque qui a été contractée auprès de la nature.

Outre les nouveaux outils dont il vient de se doter notamment les refuges et la "Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat", le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche multipliera et diversifiera les programmes d'information et de sensibilisation au rôle de l'habitat faunique dans la perpétuation des espèces animales et ce, autant auprès des gestionnaires concernés, des usagers des eaux et forêts du Québec que du public en général. Par ailleurs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche prendra, suite aux analyses des besoins de conservation des habitats

fauniques et aux recommandations du groupe de travail chargé de ce mandat, les actions énergiques nécessaires pour assurer efficacement leur sauvegarde et leur amélioration.

De plus, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche inscrira sa démarche au sein d'un processus d'aménagement intégré du territoire, afin que la faune y soit dorénavant considérée au même titre que les autres ressources. Finalement, il élaborera les grandes lignes d'un programme de recherches en ces matières.

3.2 PAR RAPPORT À LA FAUNE

L'analyse de l'offre faunique amène à considérer la faune comme une ressource naturelle renouvelable assujettie à plusieurs facteurs limitatifs. Certains, notamment les conditions climatiques et autres évènements naturels incontrôlables, influencent significativement l'évolution et la répartition des populations animales et échappent par surcroît à toute intervention humaine. Face aux autres facteurs limitatifs telles la perte d'habitats et la structure d'exploitation, l'homme n'est heureusement pas voué à l'impuissance et peut, par des actions énergiques de conservation, assurer la pérennité de ce patrimoine.

Par ailleurs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assume depuis longtemps d'importantes fonctions de protection, d'aménagement, de recherche et de mise en valeur des ressources fauniques surtout celles recherchées à des fins récréatives. Qui plus est, la nouvelle Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune lui confie la responsabilité de la gestion de la faune aquatique dans les eaux sans marée et des espèces anadromes et catadromes. L'analyse de la demande pour toutes les formes d'utilisation de la faune montre que depuis une dizaine d'années, on assiste non seulement à une croissance soutenue dans les taux de participation de la population, mais encore à une nette tendance à l'accroissement du niveau d'activité. L'augmentation des niveaux de récolte est le corollaire immédiat de ces deux états de faits. Les autres secteurs d'exploitation montrent également une intensification de leurs activités, engendrant une augmentation aussi bien des débarquements commerciaux que de la récolte de subsistance.

De telles tendances à la hausse ne pourront persister sans menacer l'équilibre de certaines espèces. Sans intervention, il est également prévisible que les conflits entre les divers types d'utilisateurs de la ressource faunique deviendront plus graves et plus fréquents particulièrement sur les territoires situés à proximité des centres urbains.

Photo: Fred Klus

Si la faune du Québec apparaît disponible en quantité suffisante, elle n'en demeure pas moins limitée dans sa répartition.

En raison de la nature actuelle des problèmes et de leur évolution prévisible, il devient impérieux de coordonner l'action des intervenants en vue **d'établir des plans d'allocation des ressources fauniques** respectant à la fois les aspirations des citoyens et les prescriptions biologiques des espèces concernées.

De façon plus spécifique, la recherche biologique sera orientée vers **l'acquisition de connaissances plus complètes des diverses espèces animales** faisant ou non l'objet d'une récolte et vers **l'établissement d'indicateurs de l'état des populations fauniques** en attribuant à chaque espèce ou groupe d'espèces un statut de conservation. **Cette recherche gouvernementale sera axée prioritairement sur la mise en valeur optimale de la ressource** alors que **les secteurs privés et universitaires pourront se voir confier les travaux de recherche à caractère plus fondamental.** Cette démarche devrait englober les activités à caractère commercial.

Les fonctions de protection, quant à elles, devront être modifiées de façon à couvrir un domaine plus vaste et à

impliquer un plus grand nombre d'organismes. Le rôle des agents de conservation devra **accorder encore plus d'importance à l'éducation, à la prévention de même qu'à la promotion de la ressource et des habitats.** La recherche et l'aménagement dans leurs efforts de soutien à la productivité verront également **à utiliser davantage l'expérience et les connaissances des agents de conservation** qui sont en contact étroit et fréquent tant avec la ressource qu'avec les usagers.

Pour accroître ses efforts de conservation, il devient avantageux de **s'associer les diverses autorités de surveillance et d'inspection au Québec,** non seulement dans l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, mais aussi dans les fonctions de protection de la ressource et des habitats.

3.3 PAR RAPPORT À L'UTILISATION RÉCRÉATIVE

Les pratiques halieutiques et cynégétiques constituent indubitablement un secteur très important du loisir des Québécois. Si la chasse, la pêche et le piégeage ont connu au cours des siècles des mutations considérables dans leur finalité, il n'en demeure pas moins que ces activités jouent encore aujourd'hui un rôle social et économique de grande envergure. Cet état de faits confère au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche l'obligation de maintenir et de développer le plus de formes possibles de loisir reliées à l'utilisation de la faune.

Au nombre de ceux qui tentent de se donner de tels objectifs, le Québec apparaît jouir d'une situation privilégiée. En effet, l'analyse du potentiel faunique québécois et de son exploitation montre globalement un excédent de l'offre par rapport à la demande. En principe donc, rien ne s'oppose à un accroissement important du nombre de jours de récréation, même en maintenant les taux de succès actuels.

Il ne faut cependant pas croire que l'utilisation de la faune au Québec ne connaît pas sa part de problèmes. Le développement désordonné des types d'exploitation influence directement l'état de plusieurs populations animales et la fréquentation de certains territoires. Certaines espèces sont surexploitées alors que d'autres auraient avantage à prendre une place plus importante dans la structure de récolte. Plusieurs utilisateurs entretiennent, sans trop le savoir, des préjugés défavorables tant à l'égard de certains territoires ou de certains modes d'exploitation qu'à l'égard de certaines périodes de l'année. Cette conception biaisée contribue à accentuer davantage les déséquilibres sectoriels observés.

Dans l'état actuel des choses, il n'apparaît pas justifié que le développement de l'utilisation de la faune soit basé sur le concept d'un contingentement des utilisateurs. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend plutôt favoriser l'accessibilité à l'utilisation de la faune, notamment aux populations cibles identifiées dans le Livre blanc sur le loisir en s'appuyant sur l'élaboraton de plans de répartition des utilisateurs. Le Ministère reconnaît, de plus, qu'il y a place au Québec pour les non-résidents.

L'élaboration et la mise en oeuvre de ces plans devront favoriser l'étalement de la demande par un accroissement et une meilleure utilisation de l'offre de services, par une révision de la vocation des réserves et de leur superficie actuelle, par une simplification de la structure d'accès à ces services, par la promotion des espèces actuellement sous-utilisées, des territoires accessibles et peu fréquentés et des modalités d'exploitation peu populaires. Ainsi, l'action du Ministère sera prioritairement orientée vers l'accroissement des possibilités d'utilisation de la faune sur une base quotidienne à proximité des centres de population.

Répondre à la demande impose aussi un engagement plus marqué dans le secteur de l'utilisation sans prélèvement faunique. L'évolution rapide prévue pour ces formes d'activité incite le Ministère à être plus respectueux des aspirations des divers types d'utilisateurs de la faune en élaborant des programmes de mise en valeur des espèces recherchées pour les activités sans prélèvement et des sites d'observation naturels ou aménagés et en adaptant la réglementation de façon à minimiser les conflits d'utilisation. De plus, la réglementation concernant la garde en captivité d'animaux habituellement sauvages sera révisée.

D'autre part, le Ministère devra s'engager avec beaucoup plus de régularité et de cohésion dans un programme de recherches socio-économiques basées à la fois sur la mesure des aspirations de la population en matière d'utilisation de la faune et sur l'évaluation des prélèvements issus des activités récréatives, de subsistance ou de braconnage.

3.4 PAR RAPPORT À LA GESTION

L'implantation des éléments de stratégies relatifs à l'habitat, à la faune et à son utilisation est largement tributaire de certaines actions-clés que le Ministère devra entreprendre au sein même de son organisation. La réussite de cette réforme est donc conditionnelle à l'habileté que les gestionnaires sauront démontrer dans l'ajustement des procédés administratifs actuels et à la

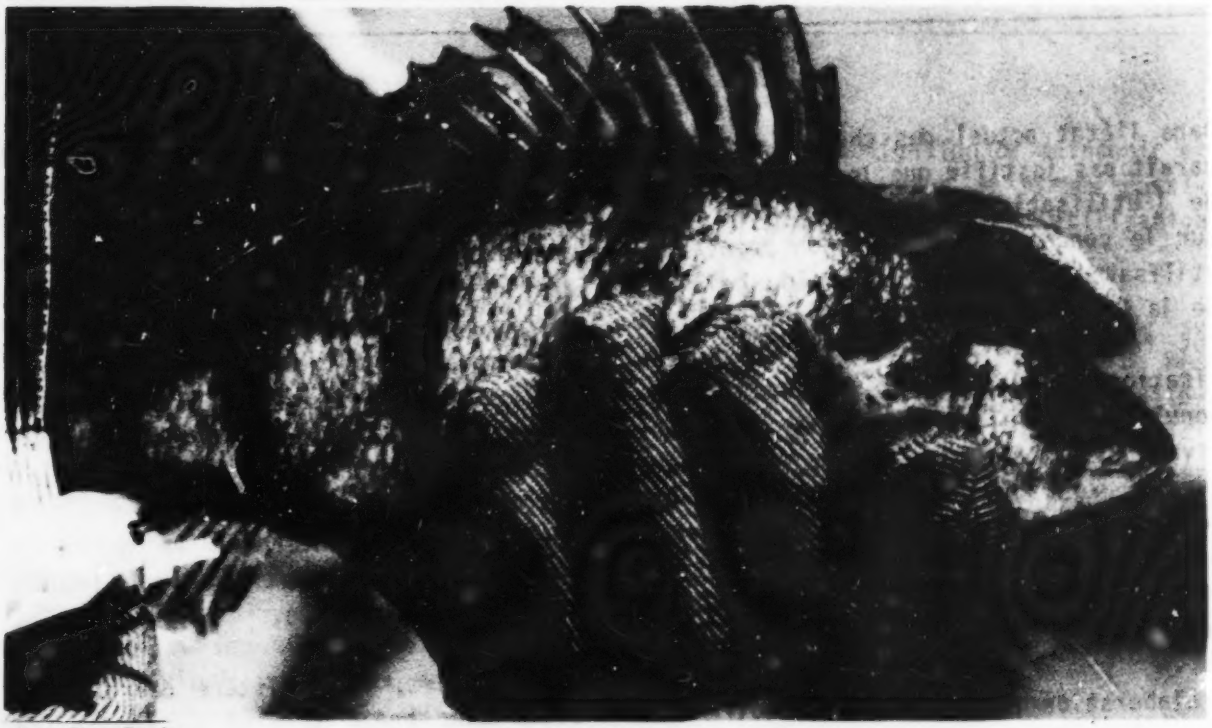

Photo: Pierre Bernier

sagacité dont ils pourront faire preuve dans le futur.

En tout premier lieu, il apparaît prioritaire de **revoir et de mettre à jour les manuels de gestion de la faune, d'élaborer des plans d'exploitation et de terminer les plans de gestion de Z.A.C.** Le Ministère précisera ainsi son cadre de référence permettant une prise de décision à la fois plus rapide et plus cohérente.

Un autre groupe de mesures doit contribuer à parfaire l'organisation actuelle des relations avec le public. Le Ministère entend **accroître et améliorer les services aux utilisateurs de la faune, revoir la réglementation dans un esprit de simplification, se doter d'un plan de préparation et de diffusion des renseignements concernant la faune et son utilisation, développer un programme de sensibilisation et d'éducation de masse et intervenir prioritairement auprès des jeunes en milieu scolaire par des moyens didactiques d'envergure.** L'ensemble de ces attitudes contribuera à parfaire l'image du Ministère en tant que responsable de la faune au Québec.

De plus, les efforts souhaités dans les domaines de l'acquisition de connaissances risquent d'aggraver les problèmes que connaît le Ministère dans l'utilisation et la diffusion des données statistiques. **La cueillette de données doit donc être plus judicieuse et s'inscrire**

à l'intérieur des plans d'acquisition de connaissances et soumise à une politique de gestion des données. Il incombera également au Ministère de promouvoir la diffusion des résultats des recherches et d'impliquer scientifiquement un plus grand nombre de ses spécialistes.

D'autre part, lors de l'examen des politiques administratives, les résultats de la délégation de responsabilités à des groupes d'utilisateurs ont été jugés suffisamment concluants pour maintenir cette orientation. Il apparaît donc judicieux de faciliter le regroupement de citoyens intéressés à des fonctions d'aménagement, d'exploitation et de conservation de la faune, d'accroître le support technique à ces groupes et de les associer davantage à la gestion de la ressource. Cette délégation nécessite une adaptation des fonctions aux compétences et à la disponibilité des groupes de citoyens, tout en leur fournissant une marge d'autonomie suffisante au maintien de leur intérêt.

Enfin, la réalisation d'un tel programme ne se fera pas du jour au lendemain. Certaines mesures impliqueront des changements de mentalité, d'autres l'élaboration de plans tactiques appropriés. Afin de se donner des garanties raisonnables de succès aux défis que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend relever, il importe de prévoir un dernier instrument permettant d'éviter tantôt des erreurs coûteuses, tantôt des oublis que l'administration des affaires courantes pourrait occasionner.

C'est pourquoi le Ministère entend accentuer la démarche de consultation déjà amorcée. Ainsi, les divers intervenants tels la Fédération québécoise de la faune, l'Union québécoise pour la conservation de la faune, l'Association québécoise des gestionnaires de zecs, l'Association des trappeurs, l'Association des pourvoyeurs, les groupes spécialisés, les groupements d'usagers, etc., seront sollicités et invités à s'intégrer de plus en plus dans le processus de gestion de la faune.

Pour réaliser cet objectif et pour éviter la lourdeur et la lenteur souvent inhérentes à de tels mécanismes, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche envisage de réunir autour d'une même table des représentants des divers intervenants, y compris des usagers.

Cette table de concertation fournira au Ministère des commentaires et des recommandations sur les grands choix en matière de conservation, d'aménagement et d'exploitation de la faune.

CONCLUSION

L'ensemble des éléments abordés met une fois de plus en évidence que l'Etat ne peut ni ne doit tout faire seul. Dans le cas particulier de la gestion des ressources fauniques, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ferait mauvais usage de ses pouvoirs s'il ne s'associait pas de nombreux collaborateurs.

Au-delà de toutes les complications prévisibles dans la mise en oeuvre de ces stratégies, la plus grande difficulté réside dans le fait qu'elles sont trop interdépendantes pour en envisager une application partielle. Si la Direction générale de la faune apparaît devoir être le maître d'oeuvre dans la réforme à entreprendre, le succès de celle-ci demeure étroitement associé à l'effort de décloisonnement de tous les intervenants. L'acceptation de ces stratégies concerne donc tout l'appareil administratif du Ministère.

L'actuel plan de développement stratégique demeure un instrument perfectible et doit être complété par des mesures appropriées notamment l'établissement de plans tactiques et l'élaboration d'un plan global d'action. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dispose maintenant avec le présent document, d'un éclairage suffisant pour relever le défi de la gestion de la faune au Québec.

POOR

QUALITY

ORIGINAL